

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 31 AOUT 2020**

L'an deux mille vingt, le 31 aout, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie, sous la présidence de Madame Carole BONTEMPS-HESDIN, Maire.

**Présents :** Carole BONTEMPS-HESDIN, Marcel BABAD, Catherine VIGNON, Jean-Jacques DUMONT, Geneviève JOUANNEAU, Myriam COLLET, Jean-Luc MASSON, Éric MONFRAY, Pascal GONALONS, Jacques BERGERET, Valérie RAVAUX, Laurent GOUDARD, Hélène LE BERRE, Sandrine BEHEM, Jérôme COLIN, Marie-Chantal PESERY, Alexandre RUIZ, Catherine VALLIN

**Nombre de conseillers**  
En exercice : 27  
Présents : 21  
Pouvoirs : 6  
Votants : 27

**Absents ayant remis un pouvoir :**

Eric LARDENOIS	donne pouvoir à	Catherine VIGNON
Cécile BAUDOUX	donne pouvoir à	Jérôme COLIN
Murielle STOUFF	donne pouvoir à	Carole BONTEMPS-HESDIN
Laurent GOUDARD	donne pouvoir à	Emmanuel MARPAUX
Alexandre RUIZ	donne pouvoir à	Marie-Chantal PESERY
Gilles DEMAISON	donne pouvoir à	Jean-Jacques DUMONT

**Secrétaire de Séance :** Marcel BABAD

Le quorum est atteint.

La séance est ouverte à 19h00.

**Approbation du PV du conseil municipal du 22 juin 2020**

**Approbation du PV du conseil municipal du 10 juillet 2020**

Arrivée de Emmanuel MARPAUX à 19h07

**1 - Application de l'article L. 2122-22 du CGCT**

➤ **Signature d'un marché de travaux**

Par délibération en date du 22 juin 2020, Madame le Maire a reçu délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite du seuil des marchés à procédure adaptée, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

Dans ce cadre a été signé le 12 août 2020 le marché de travaux relatif à l'aménagement des trottoirs route de Trévoux entre la rue des oiseaux et la montée Balmont.

La société AXIMA 69 (Villefranche sur Saône) a été retenue pour l'exécution de ce marché d'un montant de 119 978, 25 € HT.

## 2 - Présentation du rapport d'activités 2019 de la Communauté de Communes Dombes Saone Vallée

Conformément à l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, le Président de la communauté de communes adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune un rapport retraçant l'activité de ladite communauté de communes accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'EPCI.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire en séance publique au cours de laquelle les conseillers communautaires sont entendus.

La parution du rapport d'activité 2019 retrace l'activité de la CCDSV lors du mandat précédent.

## 3 - Elections sénatoriales du 27 septembre 2020

Par une décision du 23 juillet 2020, sur saisine du préfet, le Tribunal administratif de Lyon a annulé cette élection au motif que la liste complète ne respecte pas la parité, aucune distinction ne devant être effectuée entre les délégués et les suppléants. Or, le dernier nom de la liste des délégués et le premier nom de la liste des suppléants sont des femmes.

Par un arrêté du 30 juillet 2020, le préfet a fixé au 31 août 2020 la nouvelle élection des délégués dans les mêmes conditions que le scrutin du 10 juillet 2020.

Le vote a lieu sans débat au scrutin secret de liste à la représentation proportionnelle et sans panachage.

La liste ainsi constituée s'appelle : "Grands électeurs de Reyrieux".

- 1 - CAROLE BONTEMPS-HESDIN
- 2 - MARCEL BABAD
- 3 - GENEVIEVE JOUANNEAU
- 4 - JEAN-JACQUES DUMONT
- 5 - LOREDANA MARION
- 6 - JEAN-LUC MASSON
- 7 - CECILE BAUDOUX
- 8 - JEROME COLIN
- 9 - MARIE-CHANTAL PESERY
- 10 - JACQUES BERGERET
- 11 - VALERIE RAVAUX
- 12 - ERIC MONFRAY
- 13 - MYLENE GRECO-BOYER
- 14 - PASCAL GONALONS
- 15 - ANNIE DAYET
- 16 - EMMANUEL MARPAUX
- 17 - CATHERINE VIGNON
- 18 - GILLES DEMAISON
- 19 - MYRIAM COLLET
- 20 - LAURENT GOUDARD

Le vote est effectué à bulletin secret.

Le dépouillement est assuré par Jacques BERGERET.

<b>27 votants</b> <b>27 voix pour liste Grands électeurs Reyrieux, 0 blanc</b>
---

<b>La liste est votée à l'unanimité</b>
---

#### **4 - Désignation des délégués au Syndicat d'eau potable Bresse Dombes Saône**

Lors du conseil municipal du 22 juin 2020 ont été désignés les représentants de la commune de Reyrieux au SYNDICAT D'EAU POTABLE BRESSE DOMBES SAONE.

Par un courrier reçu le 29 juillet 2020, le syndicat nous informe qu'il convient de ne désigner **qu'un seul titulaire et un seul suppléant**.

Par conséquent, il est proposé de désigner les deux représentants suivants :

Titulaire : JACQUES BERGERET

Suppléant : PASCAL GONALONS

Le conseil procède au vote

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

#### **5 - Attribution d'une prime exceptionnelle aux agents territoriaux**

Conformément au décret n°2020-570 du 14 mai 2020, les agents territoriaux mobilisés durant l'état d'urgence sanitaire pour faire face à l'épidémie de covid-19, qu'ils soient en télétravail ou qu'ils assurent leurs missions en présentiel, pourront bénéficier d'une prime exonérée de toute prélèvement social et fiscal, "afin de tenir compte d'un surcroît de travail significatif durant cette période".

La prime individuelle ne peut pas dépasser 1 000 €.

Sur cette base légale, a été établie la liste des agents concernés et des critères de versement : exposition au risque, surcroît d'activité, exécution de tâches spécifiques. 26 agents seront bénéficiaires de ladite prime variant entre 50 et 1000 €.

Il est proposé au conseil municipal de voter une enveloppe globale de 5 000 € afin de verser à ces agents une prime exceptionnelle.

Le conseil procède au vote

<b>Pour : 27</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>
--

#### **6 - Signature d'une convention Sport-Santé-Culture-Civisme**

La crise sanitaire et les contraintes de distanciation imposées par les protocoles de l'Education nationale ont entraîné des conditions d'accueil très particulières, ne permettant pas l'accueil de tous les élèves pris en charge simultanément par un même professeur.

C'est ainsi que le dispositif Sport-Santé-Culture-Civisme (2S2C) a permis de proposer des activités sur le temps scolaire proposées par des partenaires de la collectivité dans le cadre d'une convention signé avec les DASEN (directions académiques des services de l'éducation nationale).

Les collectivités mettant en place un dispositif 2S2C bénéficient d'une enveloppe maximale de 110 euros par journée et par groupe de 15 élèves accueillis, quel que soit le niveau concerné, par référence au montant pratiqué dans le cadre du service minimum d'accueil.

La commune de Reyrieux a demandé à la MJC et à l'espace talançonnais d'organiser des activités rentrant dans le cadre du programme.

Ces deux partenaires doivent être à nouveau remerciés pour leur réactivité et leur travail.

La convention a été signée le 8 juin dernier afin que le cadre juridique soit posé pour les différents acteurs.

**Il est demandé au conseil municipal d'autoriser le maire à signer cette convention.**

<b>Pour : 25</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 2</b>
--

Monsieur COLIN précise qu'il s'abstient pour des raisons uniquement de forme.

### Questions diverses

- Transformation de la salle de l'Orangerie en restaurant scolaire (retrait bungalow et travaux). Madame le maire indique les économies substantielles réalisées par ce retrait.
- Organisation d'une garderie périscolaire municipale  
Madame le Maire informe de la mise en place d'une garderie périscolaire municipale à l'école élémentaire et à son renforcement à l'école maternelle.  
Elle fonctionne dès demain de 16h30 à 18h00. Des activités seront proposées ainsi qu'une aide aux devoirs.  
Cette organisation a été décidée suite aux nouvelles orientations prises par l'espace talançonnais afin de ne pas laisser les parents sans solution de garde.  
Dans l'hypothèse où le centre social maintenait 120 places au lieu de 80, des problèmes de garde se seraient fait jour malgré tout.  
Il conviendra de réfléchir rapidement à une garde municipale le mercredi en partenariat avec l'espace et la MJC.  
Monsieur COLIN interroge sur les coûts engendrés.  
Réponse de Madame le Maire : ceux-ci sont générés par les recrutements. Ils seront transmis à la commission finances.
- Contribution de l'Etat aux achats de masques  
Celle-ci s'élève à la somme de 600 €.
- Mesures sanitaires adressées par la préfecture et conséquences sur les manifestations  
Les mesures sont les suivantes dans tous les lieux publics ou mis à la disposition du public : port du masque, distanciation, gel hydroalcoolique, sens de circulation, aération, registre des présents avec coordonnées.  
Ces contraintes ont amené la mairie à annuler le forum des associations afin de respecter le principe de précaution, principe constitutionnel.  
Monsieur COLIN demande quelles solutions peuvent être apportées aux associations pour leur permettre de compenser ce manque de visibilité.  
Madame le Maire indique que la liste des associations avec leurs coordonnées sera mise en ligne sur le site internet et qu'un bulletin spécial sera distribué dans les boîtes aux lettres.
- Désignation des membres de la CCID par la DGFIP  
Lecture est faite des membres tirés au sort par la DGFIP.
- Règlement intérieur  
Madame le Maire propose de transmettre à tous les conseillers un projet de règlement afin de recueillir les avis, les propositions, les corrections. Elle souhaite insérer deux points : la retransmission du conseil en live et les questions du public.
- Remerciements du cercle de l'amitié.
- Monsieur COLIN demande si, suite à la commission communautaire assainissement et GEMAPI, la question de la prise en charge des raccordements des voiries extérieures a été réglée. Monsieur BABAD répond qu'elle devra être discutée avec l'OPAC. Monsieur COLIN insiste sur l'intérêt de bien faire supporter ce coût à l'aménageur.
- Monsieur MASSON indique que le panneau lumineux est mis à la disposition de toutes

les associations à but non lucratif qui souhaitent diffuser une information.

Prochains Conseils :

- Jeudi 17 Septembre 2020 à 20H

La séance est levée à 20h00

